

CHARTRE DE CONDUITE ETHIQUE DU SPORT DE PLEINE NATURE

Source : association pour le développement durable des activités de pleine nature : ADAPNA

En pleine nature : le sportif de pleine nature ne laisse aucune trace de son passage

- + Ne rien jeter qui ne soit rapidement biodégradable (métal, plastiques mais aussi vêtements, ou papiers et même pelures d'orange)
- + Montrer l'exemple en récupérant les déchets abandonnés par d'autres sachant que « les déchets attirent les déchets »
- + Toujours effectuer ses besoins naturels loin des cours d'eau et en dehors du lit des rivières et torrents (recouvrir ses besoins de grosses pierres)
 - + Vigilance absolue sur les risques d'incendie
 - + Interdiction absolue de fumer sur le parcours
 - + Interdiction absolue de faire du feu (quel qu'il soit)
 - + Ne pas prélever d'espèces végétales

Envers la population : respect et discrétion

- + Respect de la propriété privée et publique
 - + Signaler les sources de danger
- + Veiller à ce que les manifestations et activités sportives aient des retombées positives pour les territoires et leurs habitants

Envers les animaux : bienveillance

- Ne jamais détruire de vie animale
- Ne jamais détruire les habitats des animaux
- Se tenir à l'écart des jeunes animaux
- Ne pas effrayer les animaux
- Signaler au garde forestier les animaux blessés

Envers soi-même : le sport de pleine nature est aussi un sport de pleine santé

- + Toute prise de risque exagérée et inutile
 - + Toute prise de substance dopante
- + Tout effort démesuré, mal préparé et donc préjudiciable
 - + Nécessité d'une trousse de secours adaptée
 - + il est conscient de son niveau